

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

5 Novembre 2018

SPECIAL N° - 90 - Novembre 2018

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté N° 2018-257 en date du 5 Novembre 2018 portant subdélégation de signature

Décision en date du 5 Novembre 2018 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 4, 5 et 6 du budget des ministères chargés : - de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, - de l'écologie, du développement durable, - de l'économie et des finances, - du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, des services du Premier ministre

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté en date du 29 Octobre 2018 portant subdélégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du Préfet du Morbihan pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations des transports exceptionnels

Décision en date du 5 Novembre 2018 portant subdélégation de signature

Décision en date du 5 Novembre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Direction départementale de
la protection des populations

Direction

ARRÊTÉ n° 2018 - 257
portant subdélégation de signature

Le directeur départemental de la protection des populations par intérim,
à compter du 5 novembre 2018

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment l'article 44,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Virshna HENG, directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor par intérim, à compter du 5 novembre 2018.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2018 susvisé, il est donné délégation de signature, dans la limite des attributions qui leur sont confiées, aux agents de la direction départementale de la protection des populations des Côtes d'Armor dont les noms suivent :

- Karen JOUAN, secrétaire générale,
- Claudine BERTHELOT, adjointe à la secrétaire générale,
- Estelle NEAU, chef du service sécurité sanitaire des aliments,
- Xavier LEFEBVRE, adjoint à la cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- Isabelle ROCHAS, cheffe du secteur abattoirs de volailles au service sécurité sanitaire des aliments à l'effet de signer tous les actes relevant du service, en cas d'empêchement de la cheffe de service et de son adjoint,
- Hélène SADONES, cheffe du secteur établissements agréés et de distribution au service sécurité sanitaire des aliments à l'effet de signer tous les actes relevant du service, en cas d'empêchement de la cheffe de service et de son adjoint,

- Catherine TRIGUEL, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Jean DIHARSCE, adjoint à la cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Yann VILLAGGI, chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Catherine BOHIN, adjointe au chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Chloé GELIN, cheffe du secteur aviculture au service surveillance sanitaire et protection animales, à l'effet de signer tous les actes relevant du service, en cas d'empêchement du chef de service et de son adjointe,
- Jean-Luc CHAUMIER, chef du service prévention des risques environnementaux,
- Cécile SABBADIN, adjointe au chef du service prévention des risques environnementaux par intérim,
- Claude THOMAS, responsable du pôle tecnico-administratif au service prévention des risques environnementaux,
- Hubert KIEFER, responsable pôle inspection élevages de rente au service prévention des risques environnementaux,

Article 2 :

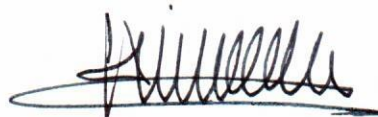
L'arrêté préfectoral n° 2018-45 du 5 mars 2018 est abrogé.

Article 3 :

Le directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Ploufragan, le 5 novembre 2018

Le directeur départemental
de la protection des populations par intérim



Virshna HENG



PRÉFET DES CÔTES D'ARMOR

Direction départementale de
la protection des populations

Direction

DÉCISION

portant subdélégation de signature

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
imputées aux titres 2, 3, 4, 5 et 6 du budget des ministères chargés :

- de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,
- de l'écologie, du développement durable,
- de l'économie et des finances,
- du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État,
des services du Premier ministre

**Le directeur départemental
de la protection des populations par intérim,
à compter du 5 novembre 2018**

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment l'article 44,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2018 portant délégation de signature à Virshna HENG , directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor par intérim à compter du 5 novembre 2018, responsable d'unité opérationnelle,
- Vu** la décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en date du 6 janvier 2017,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2018 susvisé, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses aux agents de la direction départementale de la protection des populations dont les noms suivent :

- Karen JOUAN, secrétaire générale,
- Estelle NEAU, chef du service sécurité sanitaire des aliments,
- Yann VILLAGGI, chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Claudine BERTHELOT, adjointe à la secrétaire générale,
- Mireille BONNAL, gestionnaire budgétaire,
- Séverine TOUBLANC, gestionnaire budgétaire,
- Alain AUBRY, chargé des achats de proximité, sur le BOP 333, dans le cadre des achats effectués par carte achat, le montant annuel des achats étant limité à 5 375 € et le montant de chaque transaction limité à 500 €.
- Patricia SEILLIER gestionnaire budgétaire

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2 :

Les signatures des agents dont les noms figurent à l'article 1^{er} sont annexées à la présente décision.

Article 3 :

La décision portant subdélégation de signature en date du 9 octobre 2018 est abrogée.

Article 4 :

Le directeur départemental de la protection des populations des Côtes d'Armor par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux bénéficiaires et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Ploufragan, le 5 novembre 2018

Le directeur départemental
de la protection des populations par intérim,



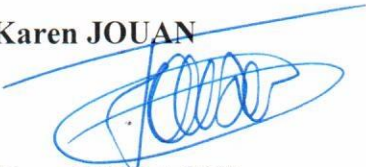
Virshna HENG

Annexe : signatures des agents dont les noms figurent à l'article 1er

Virshna HENG



Karen JOUAN



Yann VILLAGGI



Claudine BERTHELOT



Mireille BONNAL



Séverine TOUBLANC



Alain AUBRY



Estelle NEAU



Patricia SEILLIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Côtes-d'Armor

Secrétariat général

ARRETE

portant subdélégation de signature
pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du Préfet du Morbihan
pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations des transports exceptionnels

M. Pierre BESSIN,
Directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor

VU l'article R 433-2 du code de la route ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Raymond LE DEUN, Préfet du Morbihan ;

VU l'arrêté interministériel du 4 mai 2006 modifié relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 15 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010, relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles, confiant la mission d'instruction des demandes d'autorisation de transports exceptionnels dans le département du Morbihan à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor ;

VU l'arrêté en date du 2 janvier 2017 du Préfet du Morbihan donnant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, pour la mission d'instruction des demandes d'autorisations des transports exceptionnels ;

... / ...

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature, donnée par l'arrêté préfectoral du Morbihan du 2 janvier 2017 à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de signer, au nom du Préfet du Morbihan, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisation de transports exceptionnels dans le département du Morbihan, peut sous sa responsabilité être exercée également par :

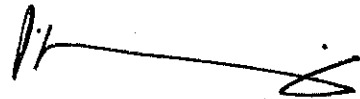
- **M. Eric HENNION**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- **M. Eamon MANGAN**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

ARTICLE 2 : La délégation de signature définie par l'article 1^{er} donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également, par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

- **M. Raymond CAPITAINÉ**, secrétaire général,
- **M. Patrice DHEZ**, adjoint au secrétaire général,
- **Mme Anne LELIARD**, chef de l'unité sécurité routière et ingénierie gestion de crises,

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés de l'application du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Fait à Saint-Brieuc, le *29 octobre 2016*,
Pour le préfet du Morbihan et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer



Pierre BESSIN

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service
Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment l'article 44,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 donnant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : La délégation de signature donnée par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par :

- M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

ARTICLE 2 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs de service et adjoints désignés ci-après, dans le cadre des attributions de leur service :

M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général,
M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général,

M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,
M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement,

Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural,
M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural et chef de l'unité agriculture durable,

Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme,
M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme et chef de l'unité renouvellement urbain et logement public,

Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes,
Mme Martine POULLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes et chef de l'unité marins-navires-plaisance,

M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement mer et littoral,
M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement mer et littoral,
Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement mer et littoral et responsable du site de la DDTM à PAIMPOL, chef de l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Marion RICHARD, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage par intérim.

ARTICLE 3: La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unité et adjoints ainsi que par les agents identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nadine PANSART, chargée de missions « qualité et performance »,

M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,
Mme Patricia MAHE-DARCEL, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation au secrétariat général,

M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef de l'unité logistique-budget au secrétariat général,

Docteur Alain FICHOU, médecin de prévention,

Mme Anne LELIARD, chef de l'unité sécurité routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
M. Vincent BABE, adjoint au chef de l'unité éducation routière au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques et nuisances au secrétariat général/pôle risque-sécurité,
Mme Martine ROUXEL, chargée d'études RN, référente inondation-démarche PAPI au secrétariat général/pôle risque-sécurité,

M. Didier ROBIN, chef de l'unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,
M. Jean-Michel TARDIVEL, chargé du contrôle des règles de la construction, unité bâtiment durable/qualité de la construction au secrétariat général,

Mme Sandrine PERNET, chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,
M. Pascal COSSON, adjoint au chef de l'unité eau et milieux aquatiques au service environnement,

M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc L'HERMITTE, adjoint au chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture au service environnement,

M. Marc BONENFANT, chef de l'unité nature et forêt au service environnement,
M. Marc LE GALL, adjoint au chef de l'unité nature et forêt au service environnement,

Mme Marie-Claire DERRIEN, chef de l'unité foncier agricole et sociétés au service agriculture et développement rural,

Mme Laurence DIJOUX, chef de l'unité compétitivité de l'agriculture au service agriculture et développement rural,

Mme Claudine LEBORGNE, chef de l'unité filières et qualité au service agriculture et développement rural,

M. Guillaume RIBOD, adjoint au chef d'unité et chargé de mission contrôles internes, qualité, conjoncture et filières,

Mme Véronique LE GARREC, chef de l'unité planification animation réseau au service planification, logement, urbanisme,

M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales au service planification, logement, urbanisme,

Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef de l'unité renouvellement urbain et logement public au service planification, logement, urbanisme,

M. Pascal LE GRAND, chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

M. Yves LE GALL, adjoint au chef de l'unité logement privé au service planification, logement, urbanisme,

Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

Mme Magali LECLERCQ, adjoint au chef de l'unité application du droit des sols au service planification, logement, urbanisme,

M. Lilian SANZ, chargé de mission logement au service planification, logement, urbanisme,

Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification SCoT littoral au service planification, logement, urbanisme,

M. Nicolas REMOND, chef de l'unité système d'information territorial à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Eric PARIZE, chef de l'unité paysage et territoires durables à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

Mme Marion RICHARD, chef de l'unité énergie climat à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et pilote de l'atelier connaissance des territoires à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Jean-François COROUGE, chargé de mission foncier à la mission observation des territoires, développement durable et paysage,

M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes,

M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes au service activités maritimes,

Mme Chantal GEFRELOT, chef de l'unité usages maritimes au service activités maritimes,

Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

M. Sebastien GOMEZ, chargé des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Christelle HENRY, chargée des cultures marines à l'unité cultures marines au service aménagement mer et littoral,

Mme Françoise LE MAOUT-HAMON, chargée des affaires domaniales sur le DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral,

M. Jean-Philippe HAMON, gestionnaire du DPM à l'unité gestion du DPM au service aménagement mer et littoral.

ARTICLE 4 : La délégation de signature définie par l'article 1 donnée à M. Pierre BESSIN peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les chefs d'unités territoriales et par les agents des unités territoriales identifiés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives :

Mme Nathalie ROYER, chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc,

M. Claude BLANCHARD, adjoint à la chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Saint-Julien et à Saint-Brieuc-Agglomération.

M. Mickaël COSSON, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Saint-Brieuc, sauf pour les actes relatifs à la commune de Hillion et à Saint-Brieuc-Agglomération

M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan,

M. Michel DOURFER, correspondant gestion du littoral-risques à l'unité territoriale de Dinan,

M. Patrick MALLET, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Dinan,

M. Benoit BOUBENNEC, chef de l'unité territoriale de Lannion,
M. Vincent FERREIRA, gestionnaire du DPM à l'unité territoriale de Lannion,
M. Jean-Luc JAOUAN, chargé d'aménagement territorial et gestionnaire du DPM à l'unité territoriale de Lannion,

M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,
Mme Maryvonne HUBY, responsable aménagement territorial et adjointe au chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,
Mme Arielle CHARPENTIER, responsable application droit des sols à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen ,
M. Jean-Luc LE GALL, responsable application du droit des sols et correspondant accessibilité à l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen,

ARTICLE 5 : La décision du 10 octobre 2018 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **05 NOV. 2018**

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Pierre BESSIN

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service
Secrétariat général

DECISION

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

M. Pierre BESSIN,
Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts
Directeur départemental des territoires et de la mer

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Yves LE BRETON, Préfet des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 20 décembre 2016 nommant M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics,

DECIDE

ARTICLE 1 :

1.1 La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun :

| <u>LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS</u> | | |
|---|--|--|
| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> BOP 181, 207 215, 217, 333 et 723 | <ul style="list-style-type: none">• M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général,• M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général, | Fournitures et services : 30 000 euros TTC Travaux : 50 000 euros TTC |
| <u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135 | <ul style="list-style-type: none">• Mme Gwenael HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme,• M. Jean-Matthieu HOUPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, | |
| <u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205 | <ul style="list-style-type: none">• Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes,• Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes, | |
| <u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 113 et 205 | <ul style="list-style-type: none">• M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral,• M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral,• Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral, | |
| <u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u> BOP 113 et 162 | <ul style="list-style-type: none">• M. Bernard DIDIER, chef du service environnement,• M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement, | |
| <u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u> BOP 154 | <ul style="list-style-type: none">• Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural,• M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, | |
| <u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135 | <ul style="list-style-type: none">• Mme Marion RICHARD, chef de la mission observation des territoires, développement durable et paysage par intérim, | |

| | <u>UNITES DU SIEGE</u> | |
|---|--|-----------------|
| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> SG/Unité Logistique budget BOP 333 et 723 | <ul style="list-style-type: none"> M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef de l'unité logistique-budget, | 6 000 euros TTC |
| SG/Unité Logistique budget BOP 333 et 723 | <ul style="list-style-type: none"> M. Jean STARCK, chargé de mission logistique-budget, | 4 000 euros TTC |
| SG/Unité Risques-nuisances BOP 181 | <ul style="list-style-type: none"> Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances, | 4 000 euros TTC |
| SG/Unité Sécurité routière et ingénierie gestion de crise BOP 207 | <ul style="list-style-type: none"> Mme Anne LEIARD, chef de l'unité sécurité routière, | 4 000 euros TTC |
| SG/Unité Education routière BOP 207 | <ul style="list-style-type: none"> M. Frédéric XOLIN, chef de l'unité éducation routière, M. Vincent BABE, adjoint à la chef de l'unité éducation routière, | 4 000 euros TTC |
| SG/Unité Bâtiment durable, Qualité de la construction BOP 723 | <ul style="list-style-type: none"> M. Didier ROBIN, chef du l'unité bâtiment durable, qualité de la construction, | 4 000 euros TTC |
| SG/Unité Gestion des ressources humaines BOP 215 et 217 | <ul style="list-style-type: none"> M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation, Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation, | 4 000 euros TTC |
| SG/Médecine de prévention BOP 217 | <ul style="list-style-type: none"> M. Alain FICHOU, médecin de prévention, | 4 000 euros TTC |
| <u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> BOP 135 | <ul style="list-style-type: none"> Logement privé : M. Pascal LE GRAND, chef de l'unité logement privé, Politiques du logement : Mme Isabelle LOUARN, chef de l'unité politiques du logement, Mission logement : M. Lilian SANZ, chargé de mission logement, Application du droit des sols : Mme Clémentine VOISIN, chef de l'unité application du droit des sols, Planification Scot littoral : Mme Nathalie GAY, chef de l'unité planification Scot littoral, Planification activités transversales : M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification activités transversales, Planification animation réseau : Mme LE GARREC Véronique, chef de l'unité planification animation réseau, | 4 000 euros TTC |
| <u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> BOP 205 | <ul style="list-style-type: none"> Unité littorale des affaires maritimes : M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes, | 4 000 euros TTC |

| | | |
|---|--|-----------------|
| <u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> BOP 205 | <ul style="list-style-type: none"> • Unité des cultures marines : Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines, | 4 000 euros TTC |
| <u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> BOP 113 et 135 | <ul style="list-style-type: none"> • M. Edouard MORIN, chef de l'unité études et prospective et atelier connaissance des territoires, | 4 000 euros TTC |
| <u>SERVICE ENVIRONNEMENT SE/Eau et milieux aquatiques</u> BOP 113 et 162 | <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sandrine PERNET, chef de l'unité eau et milieux aquatiques, | 4 000 euros TTC |
| SE/Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture BOP 162 | <ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Paul TURGIE , chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture, | 4 000 euros TTC |
| <u>LES UNITES TERRITORIALES</u> | | |
| <u>UNITE TERRITORIALE DE SAINT-BRIEUC</u> BOP 333 | <ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie ROYER, chef de l'unité territoriale de Saint-Brieuc, | 4 000 euros TTC |
| <u>UNITE TERRITORIALE DE LANNION</u> BOP 333 | <ul style="list-style-type: none"> • M. Benoît BOUBENNEC, chef de l'unité territoriale de Lannion, | 4 000 euros TTC |
| <u>UNITE TERRITORIALE DE GUINGAMP-ROSTRENNEN</u> BOP 333 | <ul style="list-style-type: none"> • M. Joël BERNARD, chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen, • Mme Maryvonne HUBY, responsable aménagement territorial et adjointe au chef de l'unité territoriale de Guingamp-Rostrenen, | 4 000 euros TTC |
| <u>UNITE TERRITORIALE DE DINAN</u> BOP 333 | <ul style="list-style-type: none"> • M. Franck RICHTER, chef de l'unité territoriale de Dinan. | 4 000 euros TTC |

ARTICLE 2 :

La délégation de signature accordée à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par Eric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer et par Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral :

- BOP 113 : paysage, eau et biodiversité
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- BOP 149 : forêt
- BOP 154 : économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
- BOP 162 : interventions territoriales de l'Etat
- BOP 181 : prévention des risques
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes
- BOP 207 : sécurité et éducation routière

- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- BOP 217 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
- BOP 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrés
- BOP 723 : contributions aux dépenses immobilières

ARTICLE 3 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :

- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la constatation du service fait,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire.

| | | |
|--|--|---|
| <u>SECRETARIAT GENERAL</u> | <ul style="list-style-type: none"> • M. Raymond CAPITAINE, secrétaire général • M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général | BOP 181-207-215-217-333 et 723 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe BLANCHARD, adjoint du chef d'unité Logistique-Budget • Mme Véronique FLATRES, chargée de la gestion des BOP • M. Jean STARCK, Chargé Logistique-Budget | BOP 113-135-162-181-205- 207-215-217-333-723 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle ressources humaines et modernisation, • Mme Patricia MAHE, adjointe au chef de pôle ressources humaines et modernisation | BOP 215 et 217 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • M. Didier ROBIN, chef d'unité bâtiment durable, qualité de la construction | BOP 723 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sophie RIBOD, chef de l'unité risques-nuisances | BOP 181 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mme Anne LELIARD, chef de l'unité Sécurité routière • M. Frédéric XOLIN, chef d'unité Education routière | BOP 207 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mme Gwenaél HERVOUET, chef du service planification, logement, urbanisme, • M. Jean-Mathieu HOUPPE, adjoint au chef de service planification, logement, urbanisme, | BOP 135 |
| <u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> | | |

| | | |
|---|---|----------------|
| <u>SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT, URBANISME</u> | <ul style="list-style-type: none"> Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement public Mme Isabelle LOUARN, chef d'unité politique du logement | BOP 135 |
| <u>MISSION OBSERVATION DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE</u> | <ul style="list-style-type: none"> Mme Marion RICHARD, chef de la Mission Observation des territoires, développement durable et paysage par intérim | BOP 135 |
| <u>SERVICE ACTIVITES MARITIMES</u> | <ul style="list-style-type: none"> Mme Kristenn LE BOURHIS, chef du service activités maritimes Mme Martine POUILLAIN, adjoint au chef du service activités maritimes | BOP 205 |
| <u>SERVICE AMENAGEMENT MER ET LITTORAL</u> | <ul style="list-style-type: none"> M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral Mme Nancy LEGER, adjointe au chef de service aménagement, mer et littoral | BOP 113 et 205 |
| <u>SERVICE ENVIRONNEMENT</u> | <ul style="list-style-type: none"> M. Bernard DIDIER, chef du service Environnement M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service Environnement | BOP 113 et 162 |
| | <ul style="list-style-type: none"> M. Jean-Paul TURGIE, chef de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture | BOP 162 |
| <u>SERVICE AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL</u> | <ul style="list-style-type: none"> Mme Françoise SALAUN, chef du service agriculture et développement rural, M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural, | BOP 154 |

ARTICLE 4 : Chorus coeur

Subdélégation est donnée aux détenteurs de la licence « responsable d'unité opérationnelle » de Chorus à Véronique Flatres, chargée de la gestion des BOP et Jean Starck, chargé Logistique-Budget, pour l'utilisation de cette licence.

ARTICLE 5 : Chorus DT

Une subdélégation de signature est accordée pour les profils service gestionnaire (SG), gestionnaire valideur (GV) et gestionnaire de facture (FC), aux agents ci-dessous :

| Noms | Profil Chorus DT nécessitant une délégation de signature |
|--|--|
| M. Eric HENNION, directeur départemental adjoint | service gestionnaire |
| M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint | service gestionnaire |
| M. Raymond CAPITAINÉ, secrétaire général | service gestionnaire |
| M. Patrice DHEZ, adjoint au secrétaire général | service gestionnaire |
| M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation | service gestionnaire |
| M. Philippe BLANCHARD, adjoint au chef d'unité Logistique-Budget | gestionnaire valideur et gestionnaire facture |
| M. Tanguy PRIGENT, chef de pôle RH et modernisation | gestionnaire valideur et gestionnaire facture |
| Mme Véronique FLATRES, chargée de la gestion des BOP | gestionnaire facture |
| M. Jean STARCK, Chargé Logistique-Budget | gestionnaire facture |

ARTICLE 6 : Interface Galion

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- M. Jean-Matthieu HOUPPE, adjoint au chef du service Planification, Logement, Urbanisme,
- Mme Lydie JOUCHET-PLESTAN, adjointe au chef d'unité Renouvellement Urbain et Logement Public.

ARTICLE 7 : Carte achat

Sur le BOP 333, les agents désignés ci-après, sont autorisés, exclusivement pour les besoins du service et dans la limite des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

| Utilisateurs autorisés | Catégorie d'achat | Seuil annuel | Seuil par transaction |
|------------------------|--|--------------|-----------------------|
| Philippe Blanchard | Marché « fournitures de bureau » - Lyreco | 10 000€/an | 6 000,00 € |
| | Marché « papier » UGAP | 10 000€/an | |
| | Marché « consommables informatiques » UGAP | 2 500€/an | |
| | Achats de proximité | 20 000€/an | |

Le contrôle des transactions via le relevé d'opérations est réalisé par le secrétaire général, Raymond Capitaine.

ARTICLE 8 :

La décision du 10 octobre 2018 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

ARTICLE 9 :

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le **05 NOV. 2018**

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Pierre BESSIN